

Les sorties sans qualification n'ont cessé de baisser au cours des trente dernières années. En 1975, un quart des élèves d'une même génération interrompait ses études au collège ou en première année de CAP ou de BEP. Trente ans plus tard, ils ne sont plus que 5 %.

Cette baisse est considérable. La principale explication est l'élévation générale du niveau d'études. Les élèves en difficulté scolaire interrompent désormais plus tard leurs études, mais 140 000 d'entre eux sortent encore sans diplôme. Cela suffit cependant à leur conférer un statut d'élève qualifié selon la classification interministérielle des niveaux de formation atteint. Néanmoins cela n'est pas suffisant pour faciliter leur insertion sur le marché du travail.

L'élévation générale du niveau d'études entraîne effectivement, dans le même temps, un glissement des normes de qualification vers le haut, ce qui accentue les risques d'exclusion professionnelle de quelque 40 000 jeunes qui quittent encore chaque année le système scolaire sans un niveau de qualification reconnu.

La baisse des sorties sans qualification

Un enjeu pour l'employabilité des jeunes

La diversification de l'offre de formation et l'allongement de la scolarité obligatoire à 16 ans à la fin des années 60 ont entraîné une augmentation du nombre d'élèves scolarisés, en même temps qu'une élévation du niveau d'études. En 1975, un jeune sur cinq issu d'une même génération était diplômé du baccalauréat ; trente ans plus tard, ils sont deux sur trois. Parallèlement, les sorties d'élèves sans qualification n'ont cessé de baisser. En 1975, un quart des élèves d'une même génération interrompait ses études sans un niveau de qualification reconnu, c'est-à-dire, au collège ou en première année de CAP ou de BEP. Ils ne sont plus qu'un sur vingt en 2008.

**40 000 sortants
« sans qualification »
pour 140 000 sortants
« sans diplôme »**

L'expression « *sortie du système éducatif sans qualification* » désigne une interruption d'études en premier cycle de l'enseignement secondaire ou au cours de la première année de CAP ou de BEP. Dans cette approche, c'est la classe fréquentée qui prévaut et non le diplôme obtenu. Un jeune peut, en effet, être « sans diplôme » mais être « qualifié » selon la nomenclature interministérielle des niveaux de formation : il sort de classe terminale de CAP ou de BEP,

mais a échoué à l'examen (*voir l'encadré définitions p. 2*). Depuis 2005, un peu plus de 40 000 jeunes sortent, chaque année, du système éducatif « sans qualification ».

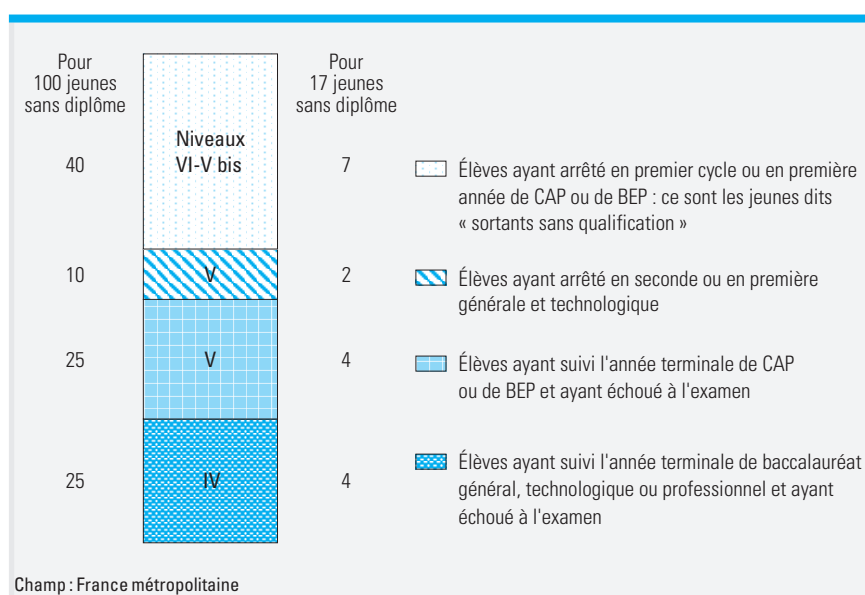
L'un des enjeux majeurs de l'instruction reste l'insertion sur le marché du travail. Les jeunes non diplômés du second cycle de l'enseignement secondaire sont ceux qui rencontrent les plus grandes difficultés pour trouver un emploi, même lorsqu'ils sont « qualifiés ». C'est pourquoi l'Union européenne a décrété dans le cadre de la stratégie de Lisbonne de 2000 qu'un diplôme de second cycle de l'enseignement secondaire devait constituer le bagage scolaire minimum. En France métropolitaine, environ 140 000 jeunes sont sortis de l'enseignement secondaire « sans diplôme » (enquête Emploi, en moyenne 2005-2007). Ils sont logiquement plus nombreux que les seuls « sans qualification ». La majorité de ces jeunes sont cependant « qualifiés » selon les critères français puisqu'ils sont allés jusqu'en année terminale de CAP, de BEP ou de baccalauréat, même s'ils n'ont pas obtenu le diplôme correspondant. En effet, si les « sans diplôme » représentent, en 2008, 17 % de l'ensemble de la population âgée de 20 à 24 ans, 60 % d'entre eux sont « qualifiés » : un quart a atteint la dernière année de CAP ou de BEP et un autre quart une terminale générale, technologique ou professionnelle, 10 % ont étudié jusqu'en classe de seconde

Définitions des sortants « sans qualification » et « sans diplôme »

Sortants du secondaire avec comme dernière classe atteinte :	Niveau IV	Terminale générale ou technologique avec diplôme Terminale professionnelle avec diplôme	Sortants sans qualification	Sortants sans diplôme	Sortants avec qualification et diplôme
	Niveau V	Première professionnelle non rénovée* avec diplôme du BEP Année terminale du CAP et du BEP avec diplôme			
Niveau IV	Terminale générale ou technologique sans diplôme Terminale professionnelle sans diplôme				
Niveau V	Seconde générale ou technologique Première générale ou technologique Seconde professionnelle rénovée Première professionnelle rénovée sans diplôme du BEP Année terminale du CAP ou du BEP sans diplôme				
Niveau V bis	Première année de CAP ou de BEP				
Niveau VI	Collège Classe préprofessionnelle				

* La rénovation de la voie professionnelle permet d'accéder au baccalauréat professionnel en trois ans après la classe de troisième. Mis en place à titre expérimental à la rentrée 2003, ce parcours a été généralisé à la rentrée 2009.

GRAPHIQUE 1 – Répartition des jeunes de 20 à 24 ans « sans diplôme » selon la classe fréquentée



Source : INSEE, enquêtes emploi 2008 (moyenne annuelle) - calcul DEPP

ou de première générale ou technologique, et 40 % sont « sans qualification » puisqu'ils ont arrêté leurs études au collège ou en première année de CAP ou de BEP (graphique 1).

La structure des sortants du secondaire se déplace vers le haut

L'élévation du niveau d'études est perceptible au sein de la population des jeunes qui quittent le système scolaire au niveau de l'enseignement secondaire, qu'ils soient ou non diplômés, et qu'ils soient ou non qualifiés. Les sorties d'élèves aux plus

faibles niveaux de qualification se réduisent, tandis que les sorties plus tardives dans la formation initiale secondaire augmentent. Au cours des douze dernières années, la part des jeunes sortants sans qualification (niveaux VI et V bis) perd 3 points, au profit, jusqu'en 2000, des sorties après une classe de niveau V (première, seconde, ou année terminale de CAP et de BEP, avec ou sans le diplôme). Après 2000, la baisse s'effectue au profit de sorties après des classes de niveau IV (année terminale de l'un des trois baccalauréats ou de leur équivalent professionnel, avec ou sans le diplôme). En 2008, 70 élèves ou apprentis sur 100 terminent leurs études secondaires dans une classe de niveau IV et 6 aux niveaux de formation VI et V bis (sorties sans qualification). Douze ans plus

1. CIPPA : cycle d'insertion professionnelle par l'alternance. CLIPA : classe d'initiation préprofessionnelle en alternance. CPA : classe préparatoire à l'apprentissage.

tôt, ils étaient 8 sans qualification et 67 en terminale de baccalauréat (voir le tableau ci-dessous).

Évolution de la part des sortants du secondaire selon le niveau de formation atteint (en %)

Année	Niveaux VI-Vbis	Niveau V	Niveau IV
2008	5,7	24,3	70,0
2007	5,4	24,5	70,1
2006	5,1	24,7	70,2
2005	5,6	24,5	69,9
2004	6,3	24,7	69,0
2003	6,5	25,0	68,6
2002	6,4	25,6	68,0
2001	6,9	25,7	67,3
2000	7,0	26,1	66,9
1999	7,2	25,8	66,9
1998	7,3	25,4	67,3
1997	8,3	24,9	66,9
1996	8,4	24,5	67,1

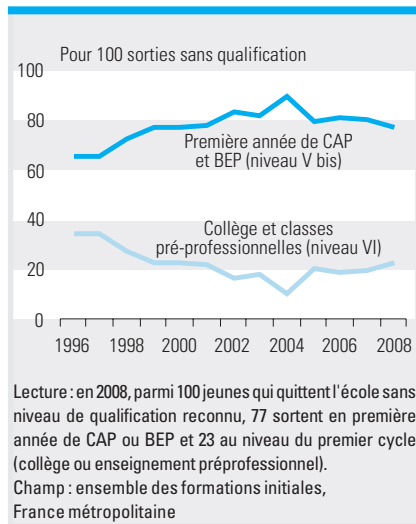
Lecture : en 2008, parmi 100 jeunes sortants de l'enseignement secondaire, 6 sont sans niveau de qualification reconnu, 24 ont atteint le niveau V et 70 le niveau IV.

Champ : ensemble des formations initiales, France métropolitaine
Source : MEN-DEPP

Un niveau d'études plus élevé pour les sortants sans qualification

L'allongement des études bénéficie en premier lieu à la population des jeunes qui interrompent leurs études aux plus bas niveaux de formation, en l'occurrence au collège et en première année de CAP et de BEP. En 1996, un tiers des élèves non qualifiés interrompaient leurs études au collège ou dans une classe préprofessionnelle de type CIPPA¹, CLIPA, CPA ou dans une unité pédagogique d'intégration (niveau VI). Depuis 1999, moins de un sur quatre est dans ce cas. Les interruptions d'études en première année de CAP et de BEP (niveau V bis) représentent désormais l'essentiel des sorties sans qualification (graphique 2). Huit élèves non qualifiés sur dix sortent effectivement en première année de CAP ou de BEP, soit 34 000 sorties parmi les 44 000 sorties aux niveaux de formation VI et V bis. Afin que les élèves bénéficient d'une scolarité complète au collège et que les abandons prématurés diminuent, le palier d'orientation en fin de cinquième a été supprimé en 1990 et reporté en fin de troisième. Depuis, les orientations en CAP s'effectuent obligatoirement en fin de troisième, et les arrêts

GRAPHIQUE 2 – Évolution de la part des sorties au collège et en première année de CAP et de BEP au sein des sorties sans qualification



Source : MEN-DEPP

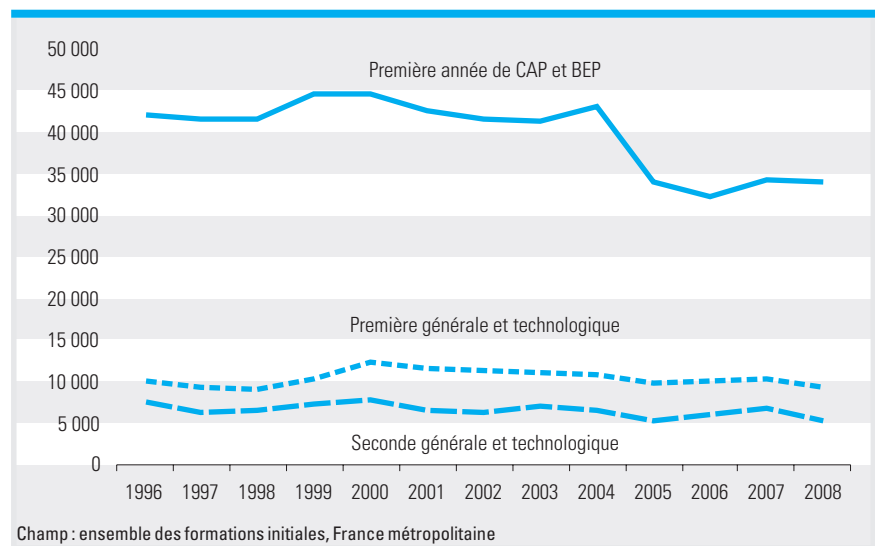
d'études ne sont envisageables qu'à partir de 16 ans. Malgré une baisse entre 1997 et 2002, le nombre de sortants en premier cycle n'a plus évolué depuis. Entre 8 000 et 10 000 jeunes sortent encore chaque année au niveau du collège.

15 000 abandons en secondes et premières générales et technologiques

Bien que considérés comme « qualifiés », les lycéens qui abandonnent leurs études à l'issue d'une classe de seconde ou de première générale ou technologique sont aussi peu armés pour s'insérer sur le marché du travail que les sortants de première année de CAP ou de BEP. La classe de seconde générale et technologique constitue une étape délicate pour de nombreux élèves. Ainsi, en dépit de la baisse des taux de redoublement dans cette classe, près de un inscrit en seconde générale et technologique sur cinq redouble ou se réoriente en second cycle professionnel l'année suivante.

Alors que les sorties après une première année de CAP ou de BEP se sont nettement réduites à partir de 2005 (- 10 000), les abandons au cours du second cycle général et technologique ont peu évolué au cours des douze dernières années (graphique 3). Les sorties de secondes et de premières générales et technologiques représentent, en 2008, 2 % de l'ensemble des sorties de l'enseignement secondaire, soit un

GRAPHIQUE 3 – Effectifs de sortants en première année de CAP ou BEP et en seconde et première générale et technologique



Source : MEN-DEPP

peu moins de la moitié de celles issues des premières années de CAP et de BEP. Au total, les sorties avant l'année terminale d'un second cycle du secondaire (général et technologique, professionnel court et professionnel long) s'établissent, depuis 2005, à environ 58 000, soit 7,5 % de l'ensemble des sorties de l'enseignement secondaire.

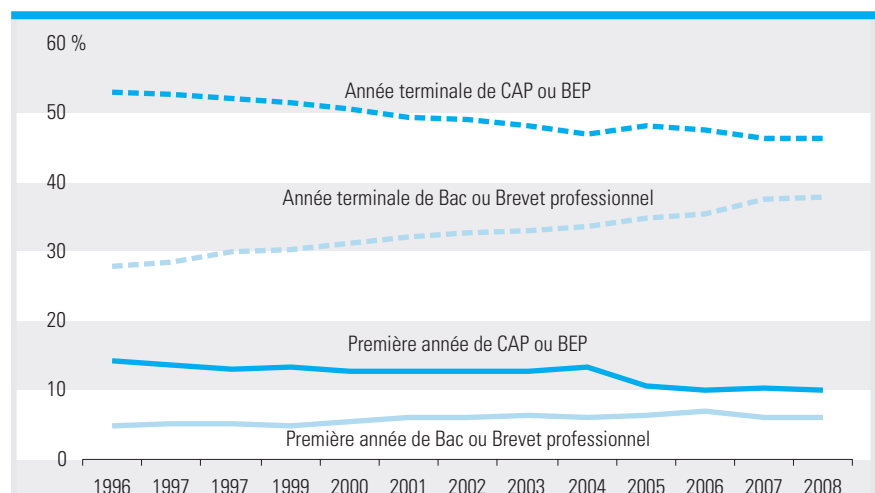
Les sorties en CAP et BEP baissent au profit des sorties en bac professionnel

L'allongement de la durée de la scolarisation des jeunes en difficulté scolaire est, en

effet, davantage le résultat d'une poursuite d'études au sein de l'enseignement professionnel complet, c'est-à-dire en classe de CAP, de BEP et de baccalauréat ou de brevet professionnel, qu'en second cycle général ou technologique. Les sorties de CAP et BEP baissent au profit de sorties plus tardives. Les sorties en première année de CAP et de BEP diminuent de 4 points en douze ans, et celles de dernière année de 7 points. Les sorties en première année de baccalauréat professionnel augmentent pendant ce temps de 1 point, et celles de terminale de 10 points (graphique 4).

En première année de CAP et de BEP, la baisse du nombre de sortants s'explique

GRAPHIQUE 4 – Répartition des sortants de second cycle professionnel selon la classe atteinte



Lecture : en 2008, parmi 100 sortants de second cycle professionnel, 10 quittent l'enseignement secondaire après une première année de CAP ou BEP, 46 après une année terminale de CAP ou BEP, 6 après une première année de baccalauréat ou brevet professionnel et 38 après une année terminale de baccalauréat ou brevet professionnel.

Champ : ensemble des formations initiales, France métropolitaine

Source : MEN-DEPP

essentiellement par la diminution du nombre d'abandons (effet scolaire), et non par un nombre d'élèves inscrits (effet démographique) de plus en plus faible au fil du temps. Les jeunes abandonnent simplement moins qu'avant leurs études dans ces classes. À l'inverse, en dernière année de CAP et de BEP, la baisse du nombre de sortants s'explique à la fois par une augmentation des poursuites d'études – en particulier en BEP – et par un volume d'élèves plus faible, en raison, notamment, de redoublements en dernière année moins élevés (*graphique 5*). La création du baccalauréat professionnel en 1985 a fait du BEP un diplôme à vocation propédeutique, le baccalauréat professionnel devenant la norme dans la filière professionnelle. Dans le même temps, le CAP en deux ans a perdu l'essentiel de sa légitimité historique. Il apparaît, dès lors, comme la sanction d'un cursus interrompu, réservé aux jeunes risquant de rencontrer de fortes difficultés scolaires dans une autre formation [1] *.

De plus en plus de jeunes achèvent leurs études secondaires au niveau du baccalauréat professionnel

Au cours des douze dernières années, les sorties de l'enseignement secondaire à l'issue de l'année terminale de baccalauréat ou de brevet professionnel ont considérablement progressé : elles sont passées de 82 000 en 1996 à 127 000 en 2008. Sur la même période, les sorties après une terminale générale et technologique ont légèrement fléchi. Aussi, l'augmentation de 3 points de la proportion de sorties au niveau IV observée entre 1996 et 2008 est

uniquement due aux terminales professionnelles, dont la part a gagné 5,5 points. En 2008, sur 100 lycéens ou apprentis quittant l'enseignement secondaire au niveau du baccalauréat, 23 proviennent d'un second cycle professionnel contre 16 en 1996. L'enseignement professionnel long a mieux résisté que l'enseignement général et technologique au repli démographique de ces dernières années. Depuis sa création en 1985, le baccalauréat professionnel n'a cessé de se développer, avec un gain de 86 000 élèves et apprentis entre les rentrées 1995 et 2007, en dépit des variations démographiques [2]. Les lycées agricoles et les centres de formation d'apprentis (CFA) ont davantage contribué à cet essor que les établissements sous tutelle du ministère de l'Éducation nationale. Les effectifs d'apprentis préparant un brevet professionnel se sont également accrus de 23 000 au cours de la même période.

La pratique des redoublements privilégie l'année terminale du diplôme

Des études sur le redoublement² ont montré qu'il est réellement efficace s'il survient tard dans la scolarité, en particulier l'année du diplôme d'une formation de second cycle. On a ainsi limité cette pratique dans l'enseignement primaire, au collège ainsi qu'en cours de cycle secondaire, et

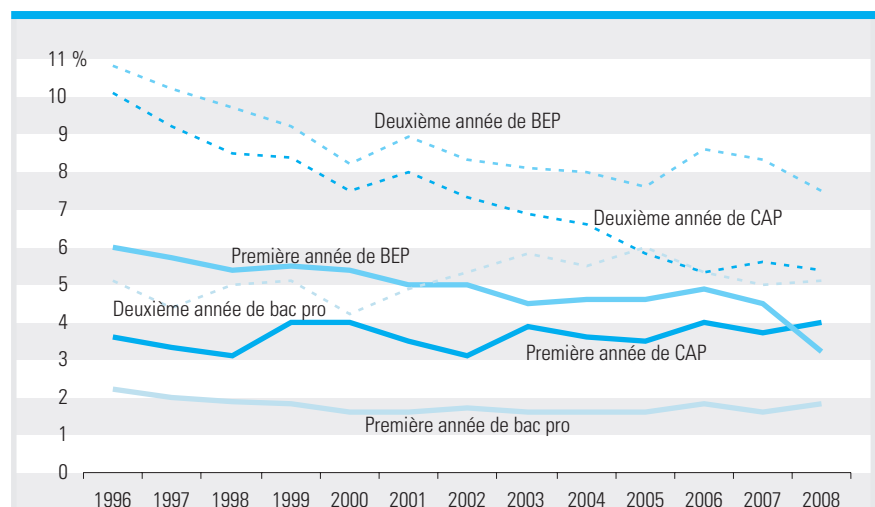
privilégié les redoublements l'année du diplôme d'une formation générale, technologique ou professionnelle.

Au sein de l'enseignement professionnel, les taux de redoublement sont effectivement toujours plus élevés l'année du diplôme que l'année qui précède. Dans les classes de BEP d'un lycée professionnel public ou privé, cette pratique est deux fois plus appliquée en deuxième qu'en première année. En 2008, on compte par exemple 8 redoublants sur 100 inscrits en terminale de BEP, contre 3 redoublants sur 100 inscrits en première année de BEP issus des mêmes types de lycées. Au niveau du baccalauréat, la différence entre la première et la terminale est également importante. On compte 5 redoublants sur 100 inscrits en terminale professionnelle, contre 2 redoublants sur 100 inscrits en première professionnelle (*graphique 5*). Cependant, la part des redoublants en année terminale de CAP³ et de BEP continue à baisser ces douze dernières années, alors que celle des autres classes ne varie pas⁴.

L'élévation du niveau d'étude déplace le curseur de la qualification professionnelle vers le haut

L'élévation du niveau d'études se ressent aussi du côté de l'emploi. Une récente étude du CEREQ [3] montre que, d'une génération

GRAPHIQUE 5 – Évolution du taux de redoublement en second cycle professionnel



Lecture : 4 % des élèves inscrits en 2007 en première année de CAP d'un lycée professionnel public ou privé relevant du MEN ont redoublé cette classe en 2008.

Champ : lycées professionnels publics et privés relevant du MEN, France métropolitaine + DOM

Source : MEN-DEPP

* Les chiffres entre crochets renvoient à la rubrique « Pour en savoir plus ».

2. J.-P. Caille, « Le redoublement à l'école élémentaire et dans l'enseignement secondaire », *Éducation & formations*, n° 69, MEN-DEP, juillet 2004, pp 79-88.

3. Les inscriptions en CAP dans un lycée professionnel public ou privé concernent moins de 40 % des effectifs de CAP. Les 60 % restants sont en apprentissage. Les valeurs et les tendances associées au redoublement présentées dans cette étude sont donc partielles. Les inscriptions en BEP dans un lycée professionnel public ou privé sous tutelle du MEN représentent, en revanche, 80 % des effectifs de BEP, ce qui ne pose donc pas de problème de couverture de champ dans ce cas précis.

4. *Repères et références statistiques*, édition 2009, MEN-DEPP (section 4-8).

à l'autre, les mêmes catégories d'emplois, d'ouvriers à cadres, sont pourvues à des niveaux de diplôme plus élevés qu'auparavant. Pour les ouvriers et les employés, les auteurs décrivent un glissement des normes de qualification. La comparaison intergénérationnelle fait apparaître un glissement des niveaux VI et V pour les seniors vers les niveaux V et IV pour les juniors. Pour les autres catégories d'emploi, ils évoquent davantage un déplacement ou une extension du niveau de formation.

La situation des jeunes qui continuent à quitter l'école sans un niveau de qualification reconnu devient donc de plus en plus problématique. Ils sont beaucoup plus exposés qu'avant à des risques d'exclusion professionnelle lorsque l'on sait que les jeunes non diplômés du second cycle de l'enseignement secondaire sont ceux qui rencontrent les plus grandes difficultés pour trouver un emploi, même lorsqu'ils sont « qualifiés ». Parmi l'ensemble des jeunes au chômage sortis du système scolaire

depuis moins de quatre ans, 4 sur 10 n'ont acquis aucun diplôme ou sont titulaires du seul brevet des collèges. Pis encore, parmi ceux sortis depuis cinq à dix ans, et toujours au chômage, 30 % sont « non diplômés »⁵.

Mireille Dubois
et **Florence Léger, DEPP A1**

5. *Bilan Formation-Emploi*, INSEE, 2006.

Source

Les flux de sortants du secondaire sont estimés à partir des stocks d'élèves inscrits en formation initiale sous statut scolaire ou d'apprentis : collèges et lycées publics et privés du ministère de l'Éducation nationale, du ministère de l'Agriculture et des centres de formation d'apprentis. Les flux tiennent compte des migrations d'élèves.

Pour en savoir plus

Sur les concepts de « sans qualification » et « sans diplôme » :

« Le niveau de diplôme » : *L'état de l'École*, n° 19, MEN-DEPP, octobre 2009 (section 9).

« Les sorties aux faibles niveaux d'études » : *L'état de l'École*, n° 19, MEN-DEPP, octobre 2009 (section 10).

« Le niveau d'étude à la sortie du système éducatif » : *Repères et références statistiques (RERS)*, MEN-DEPP, édition 2009 (section 8-20).

« Les sorties sans qualification : la baisse se poursuit », *Note d'Information* 08.05, MEN-DEPP, janvier 2008.

[1] F. Maillard, « L'ambivalence de la politique éducative : le CAP entre déclin et relance », *Formation Emploi* n° 89, CEREQ, La Documentation française, janvier 2005.

[2] F. Defresnes, « Les évolutions en lycée professionnel sur dix ans : 1995-2005 », *Éducation & formations* n° 75, MEN-DEPP, octobre 2007.

[3] D. Fournié et C. Guitton, « Des emplois plus qualifiés, des générations plus diplômées : vers une modification des normes de qualification », *Bref* n° 252, CEREQ, mai 2008.

www.education.gouv.fr

depp.documentation@education.gouv.fr

